

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
Arrondissement de CHARTRES  
Canton de VOVES  
COMMUNE DE PRASVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°202215**

L'an deux mille vingt, le quinze mars à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Prasville, sous la présidence de Mme MONTGUILLON Isabelle, Maire, dûment convoqués.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Mars 2022**

**Présents :** Mrs REUILLER A. LEFEVRE M. CHOBRIAT J.J. REYNAUD T. Mme ROUVERA A. Mme GUILLAUD C. M. PANNETIER G. DEROSIER A., formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :** M. JOUR Thierry à M. REUILLER Alain  
M. JUSSERANT D. à Mme MONTGUILLON Isabelle

**Absent(s) excusé(s) :** M. JOUR Thierry et M. JUSSERANT D.

**Absent(s) non-excuse(s) :** 0

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 11

**Le secrétariat est assuré par :** M. Alain REUILLER

Début de séance : 20h00 Fin de séance : 21h45

Votes pour : 11 Votes contre : 0 Abstention : 0  
(adopté à l'unanimité)

**Objet : Projet Eolien « Les Eoliennes Citoyennes 11 »**

Madame le Maire rappelle qu'une enquête publique a eu lieu du 07 février au jeudi 10 mars 2022 inclus, pour une demande d'autorisation environnementale concernant un projet de parc éolien 'LES EOLIENNES CITOYENNES 11 » sur les communes de Les Villages Vovéens (siège de l'enquête) et Beauvilliers.

Cette demande est basée sur 6 aérogénérateurs et 1 poste de livraison.

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie des prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.

Madame le Maire rappelle à son conseil, quand application de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête et à adresser la délibération correspondante au bureau des procédures environnementales et au contrôle de légalité dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le conseil passe au vote et donne un avis favorable au projet par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Fait et délibéré le 15/03/2022

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Document exécutoire compte tenu de  
La transmission en préfecture le : 18/03/22  
La publication le : 18/03/22  
Le Maire,



*Montguillon*



*Montguillon*